

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Pailions

OBJET :

Fonctionnement des salles
de spectacles
communautaires : Nouvelle
convention cadre de la salle
de Berre-Les-Alpes
« le Belvédère »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Absents : Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

Décision n° 22 03 30

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Madame Giraud-Lazzari, Vice-présidente déléguée à la politique culturelle communautaire, rappelle que, pour le fonctionnement de la salle de spectacle communautaire de Berre Les Alpes, une convention « cadre » avec la commune siège, est en application. Mais une partie de ses dispositions doivent être réactualisées :

-la commune facture à la communauté de communes les frais de spectacles, les prestations assurées par le personnel communal pour la gestion de la salle (notamment ménage et petit entretien).

-La communauté de communes prend directement à sa charge les prestations rendues pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement : maintenance et entretien du bâtiment, du matériel et des installations, les contrats d'eau, de téléphonie et internet, et souscrit les contrats d'entretien conformes aux obligations réglementaires : climatisation et VMC, vérifications électriques, système sécurité incendie ...

- la coordination en matière de programmation et de location de la salle de spectacle assurée conjointement par la commune et la communauté de communes est assouplie dans un but de simplification. Elle se fera en deux temps sous l'égide du vice-président de la communauté de communes chargé des équipements culturels et de loisirs : détermination du type de spectacles communautaires en amont et validation en aval une fois la programmation effectuée par la commune.

- Dans le cadre de la subvention accordée, les remboursements des dépenses liées aux prestations des communes seront assortis d'une exigence de justificatifs avant le terme de l'année en cours et d'un bilan à posteriori

-Les caractéristiques techniques du bâtiment doivent désormais apparaître dans ladite convention comme demandé par la commission de sécurité.

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture

006-240600593-20220331-CC220331
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

Pour ce faire il convient de mettre à jour la convention « cadre » passée avec la commune de Berre- Les-Alpes.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-présidente,
après en avoir délibéré,**

- **Valide** la nouvelle convention « cadre » de la salle communautaire « Le Belvédère » entre la communauté de communes et la commune de Berre-Les-Alpes, relative au fonctionnement telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que ses annexes. Cette nouvelle convention se substitue à la convention précédemment en vigueur ;

-**Autorise** le président à signer ladite convention « cadre » ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**

